

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

12 février 2010

L'an deux mil dix, le 12 février, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.

Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Patrice RANNOU, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.

Absents excusés : M. Philippe LE CLEUYOU, Me Martine YVON qui a remis un pouvoir à M. Serge GODARD, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Patrice RANNOU

M. Patrice RANNOU a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : **05 février 2010**

Délibérations affichées le : **19 février 2010**

Délibération N° 2010/10 Affichée le	ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES
19 février 2010	

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal qu'afin de respecter les mesures d'hygiène et sécurité recommandées par le centre de Gestion de l'Orne, il convient d'acheter une armoire pour le stockage des produits chimiques et phytosanitaires qui sera utilisée par l'adjoint technique communal en charge de l'entretien de la commune. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise TECHNO CHIMIC, 6 rue des meulières, 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE qui s'élève à 624€ HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide l'achat d'une armoire pour le stockage des produits chimiques et phytosanitaire qui sera utilisée par l'adjoint technique communal en charge de l'entretien de la commune,**
- **Décide de retenir le devis de l'entreprise TECHNO CHIMIC, 6 rue des meulières, 91360 VILLEMOISSON SUR ORGE qui s'élève à 624€ HT soit 746,30 € TTC,**
- **Autorise M. Le Maire à signer le devis,**
- **Décide d'inscrire cette dépense de 624€ HT soit 746,30 € TTC, relative à l'achat de cette armoire, au budget de l'année 2010, à l'imputation 2184 opération 090,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération N° 2010/11 Affichée le	NUMEROTATION DES HABITATIONS
19 février 2010	

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par les livreurs et facteurs en remplacement qui ont des difficultés à localiser les destinataires. Il propose au Conseil Municipal de procéder à la numérotation des maisons et entreprises de Chandai.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide de procéder à la numérotation des habitations et entreprises se situant rue des charmilles et dans les lieux-dits suivants : La Gibonnière, La Queue Chardet, Les Perchonnières, Brévilly, Les Ongliers, La Hellière, Les Grès, Les Margrains, La Guilloterie, L'Auvellière, La Houssaie, Le Hamel, Les Hauts Clos.**

- Décide de fournir gracieusement la plaque de numérotation à chaque propriété concernée,
- Dit que la pose de cette plaque ainsi que l'entretien sont à la charge du destinataire de la dite plaque,
- Dit que la série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette rue.
- Dit que le côté droit d'une rue est déterminé par l'Eglise de Chandai,
- Dit que le premier numéro impair commence par le numéro « un », que le premier numéro pair commence par le numéro « deux »,
- Autorise Monsieur Le Maire à renuméroter certaines maisons dans le cas d'implantation de nouvelles habitations, afin de permettre un ordre croissant logique de la numérotation,
- Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- Charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2010/12 Affichée le	TRAVAUX D'ARRACHAGE DES ARBRES ET D'ENLEVEMENT DU BOIS SUR LA FUTURE AIRE DE CAMPING CAR
19 février 2010	

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal que les travaux de création de l'aire de camping-car vont être entrepris très prochainement. Or il indique qu'afin de limiter le coût de la préparation de ce terrain, à la demande du maître d'œuvre, il serait judicieux de couper les arbres et de procéder au dessouchage. Il informe que Monsieur HUDIARD, 11 rue de l'Ancienne Poste, à Chandai serait intéressé par ce travail moyennant de récupérer le bois. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide de faire abattre les arbres et de procéder au dessouchage afin de limiter le coût de la création de l'aire de camping-car,
- Retient la candidature de Monsieur HUDIARD pour ce travail,
- Dit qu'en contrepartie de ce travail Monsieur HUDIARD disposera de la récupération du bois et des souches, sans aucune contrepartie financière.
- Charge Monsieur Le Maire de notifier cette décision à Monsieur HUDIARD,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2010/13 Affichée le	REPLACEMENT DE LA VASQUE CASSEE D'UN LUMINAIRE ROUTE DE PARIS
19 février 2010	

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal qu'une vasque d'un luminaire d'éclairage public, route de Paris, est cassée et qu'il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise CITEOS 74 rue Lazare Carnot, 61041 ALENCON CEDEX qui s'élève à 285 € TTC, précise qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide le remplacement de cette vasque,
- Accepte le devis de l'entreprise CITEOS 74 rue Lazare Carnot, 61041 ALENCON CEDEX qui s'élève à 285€ TTC,
- Prend note qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement,
- Décide d'inscrire cette dépense de 285€ TTC, relative à l'achat de cette vasque, au budget de l'année 2010, à l'imputation 60633,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente

délibération.

<p style="text-align: center;">ORGANISATION DU BUREAU POUR LES ELECTIONS REGIONALES DU 14 ET 21 MARS 2010</p>
--

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder à l'organisation du bureau pour les élections régionales du 14 et 21 mars prochain :

COMPOSITION DU BUREAU ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX DU 14 MARS 2010			
Président	M. GODARD Serge		
Assesseurs	Mme BONTE Martine	M. LE CLEUYOU Philippe	
	Mme HECTOR Liliane	M. SCHIETTECATTE Daniel	
Secrétaire	Mme YVON Martine		
8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
M. LE CLEUYOU Philippe	M. RANNOU Patrice	M. SCHIETTECATTE Daniel	Mme YVON Martine
Mme DUBOURG Catherine	M. LE GUERN Bruno	M. MARGUERITTE Gonzague	Mme HECTOR Liliane
Mme LEMAITRE Laure	M. GODARD Serge	Mme BONTE Martine	M. MOITEAUX Christophe

COMPOSITION DU BUREAU ELECTIONS DES CONSEILLERS REGIONAUX DU 21 MARS 2010			
Président	M. GODARD Serge		
Assesseurs	Mme BONTE Martine	M. LE CLEUYOU Philippe	
	Mme HECTOR Liliane	M. SCHIETTECATTE Daniel	
Secrétaire	Mme YVON Martine		
8H00→10H30	10H30→13H00	13H00→15H30	15H30→18H00
M. RANNOU Patrice	M. GANDAIS Sylvain	M. SCHIETTECATTE Daniel	Mme YVON Martine
Mme DUBOURG Catherine	M. LE GUERN Bruno	M. MARGUERITTE Gonzague	Mme HECTOR Liliane
Mme LEMAITRE Laure	M. LE CLEUYOU Philippe	Mme BONTE Martine	M. MOITEAUX Christophe

Monsieur Le Maire précise qu'en cas d'empêchement d'un des membres du bureau, il se tiendra à disposition pour effectuer son remplacement.

<p style="text-align: center;">DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</p>
--

Monsieur Le Maire dresse la liste des travaux et achats susceptibles d'être inscrits au budget 2010 et demande l'avis du Conseil Municipal.

Achat de trois ordinateurs pour l'école, un ordinateur pour la mairie, la réfection du parquet de la salle polyvalente, le remplacement du poteau rue de la Gibonnière, La réfection du réseau d'eaux pluviales de l'école, l'installation de un ou deux points lumineux sur le parking de la salle polyvalente, la mise au norme du stade, ainsi que l'achat d'un filet et poteaux, les travaux rue de l'ancienne Poste, l'aménagement de l'aire de camping-car, la peinture des fenêtres de la mairie. Il indique qu'il demandera des devis pour les projets sur lesquels le Conseil Municipal est favorable.

- Madame HECTOR demande pourquoi les travaux rue de l'ancienne poste estimés auparavant à 40 000 € seraient maintenant de l'ordre de 80 000 €.

- Monsieur Le Maire répond que pour les travaux rue de l'Ancienne Poste, il faudra prévoir 80 000 € HT. Monsieur Le Maire rappelle que 40 000 € représentent le réseau d'eaux pluviales, profitons de cette ouverture de voirie pour y inclure les réseaux basse tension, éclairage public et France télécom.

- Madame BONTE ajoute que depuis quelques années, ce projet est annoncé puis déprogrammé, qu'il ne faudrait pas encore le reculer.

- Madame HECTOR fait remarquer qu'il faut aussi penser à des travaux pour assurer la sécurité de la traversée du bourg par la RD 926.

- Monsieur GANDAIS demande si cette compétence n'appartient pas à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle.

- Monsieur GODARD répond que c'est la CDC qui a la compétence et qui peut donc demander une DGE. Il ajoute que la commune de Chandai n'a de toute façon pas les moyens financiers pour assurer une telle dépense.

- Monsieur RANNOU suggère d'effectuer une demande auprès de la CDC afin d'obtenir une réponse.

- Madame HECTOR indique qu'il existe énormément de solutions qui peuvent être mises en place pour limiter la vitesse, avec l'aval de la maison de la sécurité routière.

- Monsieur Le Maire répond qu'à cause des convois exceptionnels qui traversent le bourg de Chandai, la demande d'aménagement sera de toute façon refusée.

- Monsieur Le Maire apporte des précisions sur l'aménagement de l'aire de camping-car qui s'articulera avec un espace pour le stationnement des camping-cars, une zone engazonnée, un espace pour les jeux de boules et des toilettes publiques. Il précise que la Lyonnaise des eaux conseille de ne pas installer de toilettes qui sont souvent une source d'ennuis.

- Madame HECTOR précise que lors de la précédente réunion finances de la CDC du Pays de L'aigle, la CDC a annoncé qu'elle ne participera pas à hauteur de 15 000 € sur ce projet mais pour la somme de 11 796 €.

- Monsieur Le Maire répond qu'il s'agissait du budget tourisme et non du budget général de la CDC.

- Monsieur Le Maire rappelle le financement de ce projet qui a été retenu lors de la dite commission finances à laquelle Madame HECTOR participait : 11796 € seront financés par la commission tourisme, le reste sera financé par la commission voirie soit 3204 €.

- Monsieur Le Maire précise que pour la peinture des fenêtres de la mairie, il faudra ajuster en fonction du budget, soit confier ces travaux à un artisan, soit par l'agent communal.

- Monsieur Le Maire précise que concernant le réseau d'eaux pluviales de l'école, des tuyaux en pvc remplaceront les tuyaux actuels qui étaient poreux permettant la pénétration de racines d'arbres, source du problème actuel.

- Monsieur Le Maire précise que concernant les travaux de la mise au norme du restaurant scolaire, il faut attendre. Il se pourrait que la CDC du Pays de L'Aigle prenne la compétence scolaire, en incluant la restauration, dans les années à venir.

- Monsieur RANNOU indique que la CDC a aussi pour projet de reprendre la compétence sport en 2011 et demande si les travaux du stade ne sont pas dans le même cas de figure.

- Monsieur GODARD ajoute qu'actuellement seule la compétence urbanisme a été prise par la CDC du Pays de L'Aigle, depuis le mois d'août dernier.

- Monsieur Le Maire précise que concernant l'assainissement des eaux usées rue des Forges, la commune de construire le réseau et les mini postes de refoulement seraient à la charge de l'utilisateur. Il indique qu'il va envoyer un courrier aux riverains concernés pour avoir leur avis.

- Monsieur Le Maire informe qu'un projet de station d'épuration regroupant les communes de la Vallée de l'Iton est en réflexion.

- Monsieur SCHIETTECATTE indique que l'achat d'une pompe de relevage est à prévoir, cette année, pour la station.

- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur et Madame BARROIS relatif au stationnement bruyant et abusif des camions frigorifiques devant leur maison. Ils demandent l'autorisation de disposer à leurs frais une jardinière afin d'empêcher le stationnement de ces poids-lourds. Ils indiquent que cette solution a été pratiquée devant une autre maison à Chandai.
- Monsieur Le Maire répond qu'une jardinière a été posée devant une autre maison à Chandai étant donné qu'il y avait un risque pour les camions d'accrocher l'avancement de la toiture de cette maison.
- Madame LEMAITRE demande à qui reviendra le fleurissement de cette jardinière.
- Monsieur Le Maire conclut que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.
- Monsieur Le Maire fait part de la manifestation du 20 juin 2010 à Rai «la vie à la ferme».
- Monsieur indique que Le Père PRESTAVOINE de la Paroisse de Saint Martin en Ouche souhaite avoir dans son planning les jours où une messe serait demandée par la commune. Après avoir interrogé le Comité des Fêtes, ce dernier souhaite retenir le samedi 18 septembre 2010 à 18H00, veille de la fête de Chandai.

DIVERS :

- Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour la célébration d'une messe du 11 novembre 2010.
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable à une messe à cette date étant donné la faible affluence remarquée lors de cette cérémonie.
- Monsieur Le Maire informe que la Communauté de Communes vient de décider, lors d'une réunion du 26 janvier dernier, que la candidature de la commune de Chandai était retenue pour organiser la fête du ciel du 09 juillet prochain. Il indique qu'une première réunion avec Monsieur BOURGOIN et Monsieur DELAHAYE est prévue prochainement. A l'issue de celle-ci, des convocations seront envoyées pour une réunion avec les associations.
- Monsieur RANNOU ajoute qu'il faut trouver des bénévoles pour assurer le bon déroulement.
- Monsieur SCHIETTECATTE précise qu'il faut au moins quatre-vingt bénévoles.

TOUR DE TABLE :

- Monsieur RANNOU déplore l'absence de réunion de la commission sport de la CDC.
- Monsieur MOITEAUX demande quand sera remplacé le lampadaire à la Gibonnière.
- Monsieur Le Maire répond qu'il a accepté et envoyé le devis de remplacement, qu'il faut juste attendre la venue de l'entreprise.
- Madame HECTOR informe qu'au niveau du fleurissement de la commune, si le devis supplémentaire des tapis de fleurs de 10 THM d'environ 120 euros n'est pas signé par Monsieur Le Maire, ces tapis seront dispatchés sur d'autres communes.
- Monsieur Le Maire répond que l'agent communal en charge de l'entretien de la commune lui a rapporté que les camions roulent sur les parterres concernés par ces tapis. Il indique qu'il réinterrogera l'agent communal à ce sujet. Il fait savoir qu'il veut bien accepter cette dépense s'il n'y a pas de dépense d'illumination de Noël à faire cette année.

La séance est levée à 22H 00

Le Maire,

A Chandai, Le 19 février 2010,
Le Maire Adjoint,

Serge GODARD

Daniel SCHIETTECATTE

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans les deux mois de leur publication.